RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 13655
Numéro SIREN : 833 450 042
Nom ou dénomination : ABC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2021 sous le numéro de dépôt 97729



20210977292019

DATE DEPOT : 07/09/2021

N° DE DEPOT : 97729

N° GESTION : 2019B13655

N° SIREN : 833450042

DENOMINATION : ABC GROUP

ADRESSE : 17 rue Dupin 75006 Paris

MILLESIME : 2019

LPS9185863

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
10.SEP. 2021
Sous le N° :
97729

ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 645 000 €
Siège social : 17, rue Dupin
75006 PARIS

RCS PARIS 833 450 042

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt
Le trente juin
A dix heures

Les actionnaires de la société « ABC GROUP », société par actions simplifiée au capital de 645 000 € divisé en 3225 actions de 200 € chacune, se sont réunis au siège social sur convocation.

Etaient présents :

1°/ **Monsieur Carlos Manuel MARQUES PAIVA,** **3 222 actions,**
2°/ **Madame Virginia Maria MARQUES PAIVA** **3 actions.**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carlos Manuel MARQUES PAIVA.**

Le président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble 1.000 actions, représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la Société
- Le rapport de gestion du Président
- Les comptes annuels de l'exercice 2019
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales.

Les points figurant à l'ordre du jour sont alors abordés en séquence, tels qu'ils figurent dans la convocation, à savoir :

x CMP x VP

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport de gestion du Président

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus pour la gestion

- Affectation du résultat de l'exercice

- Rémunération du Président

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Le rapport de gestion établi par le Président a été présenté aux actionnaires présents par **Monsieur Carlos Manuel MARQUES PAIVA.** Ce rapport, dont un exemplaire figure en annexe au présent acte, porte sur les activités de la société, l'examen des comptes et résultats et une proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 52 600 €, approuve la proposition du Président et décide d'affecter de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice	€. 52 600
Report à nouveau antérieur	€. (3 433)
TOTAL	**€. 49 167**

VP

Affectation proposée :

Report à nouveau	€. 49 167
TOTAL	**€. 49 167**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 694 167 €.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que Monsieur **Carlos Manuel MARQUES PAIVA** a perçu une rémunération brute annuelle de 53 501,82 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents à l'assemblée.

Lu et approuvé
Carlos Paiva

Lu et approuvé
Virginio Paiva dos Santos

VP

ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 645 000 €
Siège social : 17, rue Dupin
75006 PARIS

RCS PARIS 833 450 042

RAPPORT DE GESTION
du Président présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 juin 2020

Monsieur, Madame

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant notre exercice clos le 31 décembre 2019, notre société a enregistré un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'exercice précédent et nous clôturons avec un bénéfice.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice 2020 sont de poursuivre nos efforts afin de continuer à améliorer nos résultats et de demeurer très compétitifs sur notre marché.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun évènement important à l'exception de l'agrément de nouveaux associés dans le capital de la société.

- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de recherche et de développement.

RÉSULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 260 097 € contre 133 648 € l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 81 502 € contre 67 736 € l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 34 110 € contre 29 227 € l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 191 046 € contre 131 663 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 69 052 € contre 2 000 € l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, en tenant compte du résultat financier de (11 853) €, il s'élève à 57 199 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (10 €)
- de l'impôt sur les bénéfices de 4 589 €

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 52 600 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 52 600 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice	€. 52 600
Report à nouveau antérieur	€. (3 433)
TOTAL	**€. 49 167**

Affectation proposée :

Report à nouveau	€. 49 167
TOTAL	**€. 49 167**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 694 167 €.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au titre du dernier exercice.

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions passées et visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce que nous vous demandons de ratifier.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39.4 du même Code.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT



ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 645 000 €
Siège social : 17, rue Dupin
75006 PARIS

RCS PARIS 833 450 042

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 30 JUIN 2020

FEUILLE DE PRÉSENCE

	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
Monsieur Carlos Manuel MARQUES PAIVA,	**3 222**	**3 222**	
Madame Virginia Maria MARQUES PAIVA	**3**	**3**	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexées 0 pouvoirs, arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 3225 actions.

Le Président

ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 645 000 €
Siège social : 17, rue Dupin
75006 PARIS

RCS PARIS 833 450 042

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 JUIN 2020

Conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS SAS ABC GROUP	
SIRET 8 3 3 4 5 0 0 4 2 0 0 0 2 7	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
17 rue Dupin 75006 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des sociétés holding — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 % : 30 595 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SAS AUDITEURS & COMPTABLES ASSOCIES
175 boulevard Pereire 75017 PARIS — *Tél :*

– du conseil : x certifié conforme à l'original — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : x 31/08/2021 — *Tél :*

– N° d'agrément : x Carlos Parr

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code general des impots)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), b), (c) et (d) ci-dessus[3]					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis[5]					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL – tous les associés ;
- SCA – associés gérants ;
- SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.

Pour les S.A.R.L. : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
RQUES PAIVA Carlos Manuel 8, avenue de la République 230 Montgeron ésident	3 222	2019	43 504				
RQUES PAIVA Virginia rue Emile Zola 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES aistante de Direction	3	2019	21 469				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]	80 276	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ormulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Des Finances Publiques

N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

ésignation de l'entreprise SAS SAS ABC GROUP — du 01/01/2019

dresse 17 rue Dupin 75006 PARIS — au 31/12/2019

\ - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
Monsieur MARQUES PAIVA Carlos Manuel	135, rue Jules Verne 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
Madame DOS SANTOS Virginia Maria	135, rue Jules Verne 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9

** TOTAUX

] - AUTRES FRAIS

	10
adeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € ur bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
ais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
otal	

] - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ❿		– de l'exercice 2019.. ❿	30 595
- de l'exercice précédent ❿	66 321	– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
MARQUES PAIVA Carlos Manuel
Président

À PARIS, le 14/12/2020

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SAS SAS ABC GROUP — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 17 rue Dupin 75006 PARIS

Numéro SIRET* 83345004200027

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 14

Exercice N clos le 31/12/2019

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	30 530	030 13 251	17 279
	Immobilisations financières* (1)		040	1 430 000	042	1 430 000
		Total I (5)	044	1 460 530	048 13 251	1 447 279
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	363	066	363
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	35 255	074	35 255
	Valeurs mobilières de placement		080	30 000	082	30 000
	Disponibilités		084	1 264	086	1 264
	Charges constatées d'avance *		092	323	094	323
		Total II	096	67 205	098	67 205
		Total général (I + II)	110	1 527 736	112 13 251	1 514 485

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	645 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(3 433)
	Résultat de l'exercice	136	52 600
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	694 167
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	644 098
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	10 141
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 65 816)	172	166 078
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	820 317
	Total général (I + II + III)	180	1 514 485

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	629 460
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impots) — Désignation de l'entreprise SAS SAS ABC GROUP — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214	
		services*	intracommunautaires	217	700	218	260 097
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	260 098
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont credit bail : - mobilier : - immobilier :				242	72 654
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	1 077
	Rémunérations du personnel*					250	81 502
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	34 110
	Dotations aux amortissements*					254	1 237
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	463
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	191 046
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	69 052
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	11 853
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	10
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	4 589
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	52 600

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.I, le déficit comptable col. 2 — 312 — 52 600 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	4 589
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	10
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un credit bail immobilier et levee d'option	(Part des loyers dispensee de reintegration (art 236 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite		641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	57 199
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables :* 26 604 dont imputés sur le résultat :						360 26 604
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2				370	30 595

(ligne 1 a 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS SAS. ABC GROUP
17 rue Dupin

75006 PARIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
AMENDES	10

(ligne 1 a 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS SAS ABC GROUP
17 rue Dupin

75006 PARIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS ABC GROUP

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	30 530	462	464	466	30 530	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	1 430 000	482	484	486	1 430 000	
TOTAL		490	1 460 530	492	494	496	1 460 530	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	12 014	552	1 237	554	556	13 251
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	12 014	572	1 237	574	576	13 251

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS ABC GROUP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	26 604
Déficits imputés	983	26 604
Déficits reportables	984	26 604
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	26 604

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	53 071
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 502
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SAS ABC GROUP — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	260 097
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	260 097

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	161
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	27 432
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	463
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	28 058

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	232 040

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	232 040

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		260 097
Effectifs au sens de la CVAE	023		1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	160	3	1	//	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation												186			/			/				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 8 3 3 4 5 0 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS ABC GROUP

ADRESSE (voie) 17 rue Dupin

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 225

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique MARQUES PAIVA | Prénom(s) Carlos Manuel | Nom marital | % de détention 99.90 | Nb de parts ou actions 3 222

Naissance : Date 05021974 | N° Département 99 | Commune RECAREI PAREDES | Pays PORTUGAL

Adresse : N° 128 | Voie avenue de la République | Code Postal 91230 | Commune Montgeron | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 3 3 4 5 0 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS ABC GROUP

ADRESSE (voie) 17 rue Dupin

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SASU Dénomination AB ILE DE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 820803682 % de détention 100.00

Adresse : N° 29 Voie rue de l'Industrie

Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination CMP FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 789253838 % de détention 100.00

Adresse : N° 29 Voie rue de l'Industrie

Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires. Dans ce cas, il convient de numeroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS SAS ABC GROUP
833450042 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS SAS ABC GROUP

17 rue Dupin

75006 PARIS

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 842
Banque - Intérets courus à payer	517
Dettes provis. pr congés à payer	3 909
Charges sociales s/congés à payer	1 585
Charges sociales - charges à payer	929

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise SAS SAS ABC GROUP

17 rue Dupin

75006 PARIS

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d avance			323		

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES — CALC219BF4

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SAS SAS ABC GROUP 17 rue Dupin 75006 PARIS
Numéro SIRET du principal établissement	83345004200027
Code APE	6420Z

Adresse du siége social si différente

N° / Type / Libellé voie	
Complément	
Lieu-dit / hameau	
Code postal / Ville	
Pays	

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	57 199
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	26 604
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	30 595
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	30 595

l	**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	